



**Commission de Suivi de Site
Du CVE LABEUVRIERE**

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Réunion du mardi 10 mai 2022

Présidée par : M. Jean-François RAL, Secrétaire Général de la sous-préfecture de Béthune

Lieu : S3PI de l'Artois

Objet : CSS CVE LABEUVRIERE

Rédacteur : Jérôme HERBAUT-DEQUIDT

Téléphone : 03 21 63 69 37

Mel : jerome.herbaut@developpement-durable.gouv.fr

PJ : liste des participants + Glossaire

1) Objet de la réunion

Présentation du rapport d'activité 2021 de du CVE de LABEUVRIERE. La présentation est disponible sur le site internet du S3PI de l'Artois (www.s3pi-artois.fr).

I) Présentation du CVE Labeuvrière effectuée par Gilles Gautier, directeur du site

- Contexte

En 2019, raccordement du CVE au réseau de chauffe de la ville de Béthune en 2019

- Tonnages réceptionnés

En 2021, 89893 Tonnes réceptionnées dont 4523 Tonnes d'apports extérieurs.

- Résidus Solides

L'exploitant rappelle que les mâchefers sont traités par la société PREFENORD, les cendres par la société SERAF, et les PSR par la société HYDROPALE

- Mesures des émissions Atmosphériques

Total d'émission de Co2 : 72384 T

Les dépassements des valeurs limite d'émission (VLE), sont tolérés par la réglementation à hauteur de 60H /an / four.

Four 2 : 40,5 H de dépassement

Four 3 : 16 H de dépassement

Concernant les dioxines, on peut constater un dépassement de la VLE en juillet et novembre, qui s'explique par le fait que le four de la ligne 2 était en phase de démarrage

- Surveillance de l'impact sur l'environnement

Concernant ce point il est à noter qu'il y a 10 stations de mesure.

Pas de dépassement constaté.

- Performance Energétique

L'exploitant est tenu d'avoir une performance énergétique et ce dernier va dépendre notamment du pouvoir calorifique des déchets.

En 2021 la performance énergétique du site était de 72,84 %, l'obligation réglementaire étant de 63 %.

Échanges :

Laurence BERKMANS explique que le site est suivi de manière annuelle, la dernière inspection a eu lieu le 15 décembre. Cette dernière n'a pas relevé de non-conformité.

L'adjoint au Maire d'Annezin souhaite savoir quand aura lieu la construction du nouveau CVE.

Monsieur GAULTIER explique que c'est pour 2026.

Monsieur FLORKE explique que la nouvelle usine s'implantera à côté du site actuel.

Monsieur RAL explique que la complexité du dossier de réimplantation du CVE concerne sa proximité avec le périmètre du PPRT du site CRODA de Chocques.

Il ajoute que le PPRT de CRODA conditionnera l'implantation du CVE.

Fin de la réunion



Pour le sous-préfet,

Le secrétaire général

Jean-François RAL

Liste des participants :

Etat

- Jean-François RAL, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Béthune
- Laurence BERKMANS, Inspecteur des Installations classées UD Artois, DREAL HDF
- Jean-Marie LECLUSE, Adjoint Chef UD Artois, DREAL HDF
- Virginie HADJAM

Exploitant

- Gilles GAUTIER, responsable VALNOR

Salariés

- Aucun représentant

Collectivités Territoriales

- Didier BRISMAIL, adjoint Mairie de Vendin-les-Béthune
- Rainer FLORKE, représentant CABBALR
- Aurore VARETZ, représentant Marie de Labeuvrière
- Philippe TIRMAN, adjoint Mairie d'Annezin

Associations et riverains

- Denis BAUDELET, représentant de l'Association Noeux Environnement

Etait aussi présent, Jérôme HERBAUT-DEQUIDT pour le S3PI de l'Artois

GLOSSAIRE
IME (Installation de Maturation et d'Elaboration)
HCL (Chlorure d'Hydrogène)
SO2 (Dioxyde de Soufre)
Nox (Oxyde d'Azote)
CO (Monoxyde de Carbone)
COT (Carbone Organique Total)
NH3 (Ammoniaque)
HF (Fluorure d'Hydrogène)
PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur)